

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VAL-CENIS

Enquête publique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Lanslevillard – COMMUNE DE VAL-CENIS

Par Arrêté n°36/2018 du 19 Avril 2018, le Maire de Val-Cenis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Lanslevillard – Commune de Val-Cenis. Cette révision allégée a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation environ 3 700m² de terrain actuellement classés en As (secteur agricole où la pratique du ski est autorisée) pour les classer en Nra (secteur destiné aux restaurants d'altitude), afin de permettre la réalisation d'un restaurant d'altitude sur le domaine skiable de Val Cenis, au lieu-dit "les Arcellins".

Le projet de révision allégée du PLU comporte une évaluation environnementale qui pourra être consultée en Mairie déléguée de Lanslevillard aux jours et horaires listés ci-dessous. Il a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale représenté par la DREAL Auvergne Rhône Alpes, dont l'avis sera émis au plus tard le 08/05/2018. L'avis de l'autorité environnementale sera joint au dossier d'enquête.

A cet effet, M. Alain GUILLOUD, Ingénieur d'études sanitaires retraité a été désigné par le Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en Mairie déléguée de Lanslevillard, du Lundi 14 mai 2018 au Vendredi 15 Juin 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (à l'exception des mercredis, samedis, dimanches, et jours fériés) à savoir :

- Les lundis de 14h à 17h30;
- Les mardis de 14h à 17h30;
- Les jeudis de 14h à 17h30;
- Les vendredis de 14h à 17h30.

En parallèle, et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur le site internet indépendant et sécurisé de dématérialisation via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/747>

Un poste informatique dédié à l'enquête sera accessible à toute personne souhaitant consulter les documents de l'enquête de façon électronique en Mairie déléguée de Lanslevillard pendant les jours et heures d'ouverture au public et dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir une copie papier du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie déléguée de Lanslevillard (tél : 04-79-05-93-78).

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie déléguée de Lanslevillard :

- Le Lundi 14 mai 2018 de 14h à 17h30.
- Le Vendredi 15 juin 2018 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de Lanslevillard pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/747> Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, elles pourront adresser leurs observations écrites au commissaire enquêteur:

- Soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie déléguée de Lanslevillard – 1 Rue de la Mairie – Lanslevillard – 73 480 VAL-CENIS
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-747@registre-dematerialise.fr

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame MOLLARD Aline, secrétaire générale au 04-79-05-91-62.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en Mairie déléguée de Lanslevillard à l'issue de l'enquête ainsi que sur le site internet de dématérialisation (<https://www.registre-dematerialise.fr/747>) pendant 1 an.

Le Maire, Jacques ARNOUX